

STATUT RÉGLEMENTAIRE DES AGENTS IMMOBILIERS

20 20



AUGERE FORMATION

FORMATION INTRA ET INTER ENTREPRISE

Cycle de 7 heures de formation comptant pour le renouvellement de la carte professionnelle - obligation "loi Alur"



PROGRAMME

STATUT RÉGLEMENTAIRE DES A.I

DATE

LIEU

INTERVENANTS

SOMMAIRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 2020

Formation en présentiel ou à distance 7 heures

Philippe REY

Une profession réglementée

- Sources : Loi Hoguet, D.1972, Loi Alur
- L'entremise, définition de l'intermédiation immobilière
- Les conditions d'accès à la profession

Le statut de la profession

- Les conditions statutaires
- Le statut réglementé du titulaire de Carte
- Le statut réglementé des salariés
- Le statut réglementé des agents commerciaux

Les obligations des professionnels

- Le Code de Déontologie
- Le registre et les mandats immobiliers
- Les garanties
- LCB/LCT
- Le droit de la Consommation

La responsabilité des professionnels

- La responsabilité professionnelle et les sanctions disciplinaires
- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité pénale

RECEVOIR LE BULLETIN D'INSCRIPTION

contact@augere-formation.f

www.augere-formation.fr